

PACTE DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2^{ème} GENERATION

2021 -2023

CONVENTION

Entre

Le DEPARTEMENT DE LA REUNION

ET

LA COMMUNE DE TROIS-BASSINS

ET

LE CCAS DE TROIS-BASSINS

Votée en Commission Permanente du :

Convention PST2 - Commune-CCAS de Trois-Bassins

ENTRE

LE DEPARTEMENT DE LA REUNION REPRESENTE PAR

Monsieur Cyrille MELCHIOR, Président du Conseil Départemental

ET LA COMMUNE DE TROIS-BASSINS REPRESENTEE PAR

Monsieur Daniel PAUSE, Maire de la commune,

ET LE CCAS DE TROIS-BASSINS REPRESENTE PAR

Monsieur Daniel PAUSE, Président du CCAS

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Préambule

Par décision en date du 24 mars 2021, le Département décide de reconduire le Pacte de Solidarité Territoriale, et de l'ajuster pour qu'il puisse être adapté au plus près des besoins des Communes et CCAS.

A cet effet, le Département alloue pour le dispositif **PACTE DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2ème GENERATION** une enveloppe de 100M€ sur trois années, allant de 2021 à 2023. Cette enveloppe est répartie de la manière suivante du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023 :

- Un volet investissement « socle commun » : 75M€,
- Un volet investissement « projets structurants » : 10M€, qui permettra de financer les projets d'ampleur portés par les territoires,
- Un volet fonctionnement « social » : 15M€.

La présente convention a pour objet de définir les projets intégrés au Pacte de Solidarité Territoriale de **la commune de Trois-Bassins** ainsi que les modalités techniques et financières de sa mise en œuvre.

I. PARTIE 1 : LES ELEMENTS COMMUNS AUX VOLETS INVESTISSEMENT « SOCLE COMMUN », « PROJETS STRUCTURANTS » ET FONCTIONNEMENT « SOCIAL »

La première partie présente les modalités communes aux deux volets investissements (« socle commun » et « projets structurants ») et fonctionnement (« social »).

1. Contractualisation

La signature la convention entre la **Commune et/ou le CCAS de Trois-Bassins** et le Département formalise le partenariat sur la base d'une enveloppe pluriannuelle notifiée pour la période 2021-2023.

La convention liste les opérations et/ou actions communales, pour lesquelles, la commune et/ou le CCAS, sollicitent un financement du Département.

Chaque opération et/ou action donnera lieu à la rédaction d'une fiche action par la commune et/ou le CCAS. Ces fiches actions seront jointes en annexe de la convention signée entre les parties. Le Département transmettra aux bénéficiaires, en amont, le modèle de fiche action en **annexe 1** de la présente convention.

La somme des montants sollicités pour la participation départementale est inférieure ou égale à l'enveloppe pluriannuelle affectée à la commune et au CCAS.

Cette convention fait l'objet d'une adoption en Commission Permanente.

La convention est signée par les trois parties : la Commune, le CCAS et le Département.

Elle fixe le montant de l'enveloppe répartie entre les deux entités, sur les deux volets investissements et fonctionnement (accessibles aux deux parties), dans le cadre du dispositif PACTE DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2^{ème} GENERATION.

L'enveloppe affectée à la commune pour la période 2021-2023, est de :

- **2 223 202 € pour les opérations d'investissement « Socle commun ».**
- **250 751 € pour les actions de fonctionnement sur le « volet social ».**

2. Modalités de financement, de versement et justificatifs

Pour chaque opération ou action, une avance de 30% du montant total de l'opération et/ou de l'action allouée pour la période 2021-2023 sera versée :

- Pour le volet « investissement », à transmission de l'ordre de service de démarrage de l'action / opération.
- Pour le volet « fonctionnement », à transmission d'une attestation signée, du maire et/ou du président du CCAS, au démarrage de l'action / opération.

Pour chaque opération ou action, un acompte de 40% du montant total de l'opération et/ou de l'action sera versé dès l'atteinte de 50% des dépenses **hors taxe pour les volets « investissement » et « fonctionnement »**. Le versement de cet acompte se fera sur la base de l'état global des dépenses certifié par le Maire et le Payeur, par opération et/ou action.

Pour chaque opération ou action, le solde restant de 30%, sera versé dès l'atteinte de 100% des dépenses hors taxe pour les volets « investissement » et « fonctionnement ». Le versement du solde se fera sur la base de l'état global des dépenses, par opération et/ou action. Ce dernier devra faire clairement apparaître, un sous-total, entre les dépenses qui ont déjà fait l'objet d'un versement d'avance et d'acompte et un sous-total, des dépenses pour justifier le versement du solde.

Si le montant total des opérations-actions a été surestimé par la Commune-CCAS, alors le Département versera le montant de la subvention PST, calculé sur la base du taux contractualisé dans la convention (ou l'avenant qui corrige la convention), appliqué au total de l'état des dépenses réelles transmis par la Commune-CCAS au Département.

Les sommes à verser pour chaque opération, seront cumulées et donneront lieu à un versement par tranche de 4 mois par commune et/ou CCAS.

- Pour la 1^{ère} tranche de l'année en cours : un versement en avril
- Pour la 2^{ème} tranche de l'année en cours : un versement en août
- Pour la 3^{ème} tranche de l'année en cours : un versement en novembre

Le modèle de tableau des dépenses à compléter est joint en **annexe 2**.

La fiche « Bilan technique et financier » pour le solde d'une opération et/ou action sur le PST2 2021-2023 est transmise en **annexe 3**.

3. Suivi

Les justificatifs seront transmis au plus tard quatre mois après la fin de la période d'éligibilité des dépenses.

La date limite d'adoption d'un avenant est fixée au 1^{er} août 2023.

En outre, un bilan global de l'utilisation de l'enveloppe sera réalisé dans les six mois suivant la fin de l'éligibilité des dépenses. En cas de trop-perçu, c'est-à-dire si les montants versés par le Département excèdent les montants justifiés par la commune et/ou le CCAS, le Département émettra un titre de recettes pour la restitution des sommes indument versées.

4. Communication

Le bénéficiaire s'engage à collaborer avec le Département pour la définition et la mise en place des actions de communication sur les aides départementales, et à fournir à ses services toutes les informations requises sur l'état d'avancement de ses opérations.

Pour les travaux, le bénéficiaire s'engage à mettre en place un panneau de chantier précisant le coût HT du projet ainsi que la participation du Département en termes de taux et de montant.

Pour les acquisitions d'équipement mobilier, le bénéficiaire s'engage, à apposer le logo du Département de façon visible sur l'équipement.

Enfin, la commune et/ou le CCAS s'engage à associer l'exécutif départemental à l'inauguration de toute opération et/ou action financée par le Département et, de façon générale, à toute communication médiatique établie dans ce cadre.

En cas de non-respect, le Département se réserve le droit de réajuster les montants et modalités de versement des subventions, y compris d'émettre un droit de recettes pour le trop-perçu.

5. Contrôle et responsabilité

Le Département se réserve le droit de faire procéder au contrôle sur place et sur pièces de l'utilisation des fonds par toute personne dûment mandatée.

Dans le cas où ce contrôle contredirait les pièces justificatives transmises par la commune ou le CCAS, le Département se réserve le droit de réajuster les montants et modalités de versement des subventions, y compris d'émettre un droit de recettes pour le trop-perçu.

Les aides financières apportées par le Département à la commune ne peuvent engager, à aucun titre que ce soit, pour un quelconque fait ou risque pouvant survenir en cours d'exécution, la responsabilité du Département à l'égard de la commune ou d'un tiers.

6. Taux d'intervention

Pour les volets « investissements », le taux d'intervention du Département est déterminé par la commune et/ou le CCAS en fonction des financements obtenus par ailleurs, pour chaque projet, en divisant le montant sollicité pour la participation départementale par le montant total de l'opération (hors taxe).

Le taux d'intervention du Département est plafonné à 80% du coût hors taxe des opérations, et à 85% pour les dépenses d'ingénierie (note : seules les dépenses d'ingénierie d'investissement sont éligibles).

Pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants (Saint-Philippe, Cilaos, Plaine-des-Palmistes, Sainte-Rose, Entre-Deux, Trois Bassins et Salazie), ces taux peuvent être portés à 90% (ingénierie et travaux).

Pour le volet « fonctionnement », le taux d'intervention du Département est plafonné à 80% du coût hors taxe (HT) des actions.

Pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants (Saint-Philippe, Cilaos, Plaine-des-Palmistes, Sainte-Rose, Entre-Deux, Trois Bassins et Salazie), ces taux peuvent être portés à 90%.

7. Liste des dépenses éligibles

Les dépenses éligibles sont les dépenses rattachées aux projets listés dans la convention, **réalisées entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2023.**

Pour les volets « investissements », toutes les dépenses d'investissement liées aux opérations présentées sont éligibles, y compris les études. Cela concerne notamment les dépenses d'ingénierie d'investissement liées au projet.

Pour le volet « fonctionnement », toutes les dépenses de fonctionnement liées aux actions présentées sont éligibles. Néanmoins, la subvention PST 2, ne pourra pas servir à payer la masse salariale des personnels affectés à la gestion administrative des actions-opérations du PST 2, dans la mesure où le Département finance déjà un à deux postes de référent technique PST, dans son axe 5 « Soutenir les collectivités dans le développement de l'ingénierie de projet ».

II. PARTIE 2 : LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

II. 1 - LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT « SOCLE COMMUN »

Le Département a déterminé **deux thématiques** correspondant aux priorités du Département :

THEME 1 - La transition écologique et solidaire, ceci dans le but d'amplifier la mise en œuvre du Plan de Transition Ecologique et Solidaire du Département. Le PST 2 pourra donc compléter les diverses sources de financement dans le domaine.

Cette thématique doit représenter au minimum 20% de l'enveloppe « PST socle commun » allouée à la commune et au CCAS.

THEME 2 - La construction, les travaux pour les services à la population dans le champ des politiques publiques du Département, afin de favoriser la création de points d'accès aux droits, l'accueil pour les enfants et personnes vulnérables et les travaux de voirie à proximité des équipements départementaux ou toute autre action qui entre dans le champ de cette priorité.

Les projets FEADER pour lesquels les plans de financement sont déjà maquetés, et pour lesquels le Département participe en tant que contrepartie nationale, ne sont pas intégrés au présent cadre.

Conformément à la répartition des compétences définies par la loi NOTRe, le Département ne peut pas contribuer à une opération, constituant directement ou indirectement, une aide à une entreprise, à l'exception d'opérations d'investissement destinées à pallier l'absence d'initiative privée pour la présence de services marchands en milieu rural.

Convention PST2 - Commune-CCAS de Trois-Bassins

La **commune** souhaite engager le programme d'investissement suivant dont le détail est présenté en annexe sous forme de fiches actions.

Montant total enveloppe PST 2		2 223 202,00 €							
ACTIONS Transition écologique et solidaire : 20% de l'enveloppe PST		414 400,00 €							
Libellé de l'opération	Coût Total HT	PST 2			COMMUNE		Autre financement		
		Taux	Montant€ HT enveloppe PST2	Montant€ HT dédié à la TES	Taux	Montant€ HT	Taux	Montant € HT	Financ eur
Travaux de réhabilitation de l'école du littoral	500 000,00 €	10,00%	50 000,00 €	50 000,00 €	20,00%	110 000,00 €	70,00%	350 000,00 €	Etat
Acquisition de matériel roulant pour les services communaux	200 000,00 €	63,00%	126 000,00 €	126 000,00 €	13,00%	26 000,00 €	24,00%	48 000,00 €	Etat
Acquisition de vélo électrique	60 000,00 €	24,00%	14 400,00 €	14 400,00 €	10,00%	6 000,00 €	66,00%	39 600,00 €	Etat
Aménagement de la Maison France Service	182 000,00 €	10,99%	20 000,00 €	20 000,00 €	32,42%	59 000,00 €	56,59%	103 000,00 €	Etat
Création d'une épicerie sociale	250 000,00 €	60,00%	150 000,00 €	150 000,00 €	40,00%	100 000,00 €	0,00%		
Acquisition de matériel de restauration 2021-2023	60 000,00 €	90,00%	54 000,00 €	54 000,00 €	10,00%	6 000,00 €	0,00%		
Aire de loisirs du Bois de Nèfles	250 000,00 €	50,00%	125 000,00 €		50,00%	125 000,00 €	0,00%		
Création d'une salle polyvalente	2 200 000,00 €	31,82%	700 000,00 €		30,45%	670 000,00 €	37,73%	830 000 €	Région
Réfection de la toiture de l'église	55 000,00 €	90,00%	49 500,00 €		10,00%	5 500,00 €	0,00%		
Construction salle vieillée mortuaire	650 000,00 €	29,23%	190 000,00 €		16,92%	110 000,00 €	53,85%	350 000 €	Etat
Réaménagement MDQ littoral nord	300 000,00 €	31,67%	95 000,00 €		16,33%	49 000,00 €	52,00%	156 000 €	Etat
Modernisation diverses voiries	460 000,00 €	67,24%	309 302,00 €		32,76%	150 698,00 €	0,00%		
Mise en œuvre du Schéma Directeur de Trois Bassins - volet 1	400 000,00 €	85,00%	340 000,00 €		15,00%	60 000,00 €	0,00%		
TOTAL INVESTISSEMENT	5 585 000,00 €		2 223 202,00 €	414 400,00 €		1 467 198,00 €		1 876 600 €	

II. 2. LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT « PROJET STRUCTURANT »

La commune pourra présenter ultérieurement un projet structurant.

III - PARTIE 3 : LES ACTIONS DE FONCTIONNEMENT « VOLET SOCIAL »

Le Département a déterminé **cinq axes** correspondant aux priorités du Département :

1. Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics vulnérables – 8 champs
2. Accompagner les enfants et les familles confrontées à des difficultés socio-éducatives - 9 champs
3. Soutenir les actions de maintien du lien social et de lutte contre l'isolement des personnes âgées et personnes porteuses de handicap - 3 champs
4. Participer à l'amélioration de l'habitat, à l'identique de ce qui a été réalisé dans le cadre du PST 1, dans la logique d'une complémentarité des autres dispositifs du Département
5. Soutenir les collectivités dans le développement de l'ingénierie de projet

Le **CCAS** souhaite engager le programme d'actions suivantes dont le détail est présenté en annexe sous forme de fiches actions.

Libellé de l'action	Coût Total HT	PST 2		CCAS	
		Taux	Montant € HT	Taux	Montant € HT
La formation des travailleurs sociaux	6 000,00 €	90,00%	5 400,00 €	10,00%	600,00 €
Aide au permis	40 000,00 €	90,00%	36 000,00 €	10,00%	4 000,00 €
Amélioration Très Légère de l'Habitat	90 000,00 €	90,00%	81 000,00 €	10,00%	9 000,00 €
Accompagnement à la Prise de Repas Optimisé (A.P.R.O)	89 392,22 €	90,00%	80 453,00 €	10,00%	8 939,22 €
Ingénierie de projet	43 200,00 €	90,00%	38 880,00 €	10,00%	4 320,00 €
Accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi - Volet : Petite Enfance	10 020,00 €	90,00%	9 018,00 €	10,00%	1 002,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	278 612,22 €		250 751,00 €		27 861,22 €

IV. PARTIE : SYNTHESE CONTRACTUALISATION

PST 2	Commune	CCAS	Total
Investissement « socle commun »	2 223 202 €		2 223 202 €
Fonctionnement « volet social »		250 751 €	250 751 €

V. DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature par les parties et demeurera en vigueur jusqu'à parfaite liquidation des engagements contenus aux présentes, soit au plus tard le **30 avril 2024**.

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20220317-de-17032022-09-DE
Date de télétransmission : 22/03/2022
Date de réception préfecture : 22/03/2022

VI. RESILIATION DE LA CONVENTION

Les parties peuvent mettre un terme à la présente convention, notamment en cas de non-respect des engagements prévus.

VII. TRAITEMENT DES LITIGES

Le tribunal administratif de Saint-Denis de La Réunion est compétent en cas de litige entre les parties.

Date : le ; Lieu : à Saint-Denis

Le Président du Conseil Départemental

Le Maire de Trois-Bassins

Cyrille MELCHIOR

Daniel PAUSE

Le Président du CCAS de Trois-Bassins,

Daniel PAUSE

Annexe 1 : fiches actions

INVESTISSEMENT : « SOCLE COMMUN »

INTITULE DE L'ACTION		
INV *	<input checked="" type="checkbox"/>	TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ECOLE DU LITTORAL
FONC *	<input type="checkbox"/>	

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	L'école du Littoral est située dans le quartier de la Souris Blanche à Trois Bassins, les contraintes liées à la situation géographique de cet équipement sont exacerbées par le changement climatique et nécessite que des travaux spécifiques relatifs à l'économie d'énergie, à l'isolation et à l'aménagement de la cour soit réalisés.
--------------------------	---

OBJECTIFS	Réduire la consommation énergétique - Améliorer le conforme thermique - Accueillir les enfants dans de meilleures conditions
------------------	--

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Réalisation de travaux d'électricité, de plomberie, de revêtement de sol, de peinture - Reconstruction du préau - Remplacement des menuiseries extérieures - Mise en place de faux plafond - Mise en place d'un groupe froid - Remplacement d'une partie de la toiture - Mise en place de toile d'ombrage - Réalisation de plantations d'arbres
-------------------------------	---

PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Ecole de la Souris Blanche au Littoral de Trois Bassins - Les enfants, le personnel communal et l'équipe pédagogique
---	--

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	Action ponctuelle
--	-------------------

PILOTE ET PARTENAIRES	COMMUNE / ETAT (DSIL ENERGETIQUE - PLAN DE RELANCE) / CONSEIL DEPARTEMENTAL
------------------------------	---

CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	
---	--

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20220317-de-17032022-09-DE
Date de télétransmission : 22/03/2022
Date de réception préfecture : 22/03/2022

Convention PST2 - Commune-CCAS de Trois-Bassins

	<p>ETUDE DE CONCEPTION : JUIN A OCTOBRE 2021 / CONSULTATION DES ENTREPRISES : OCTOBRE 2021 / DEMARRAGE DES TRAVAUX : DECEMBRE 2021 / RECEPTION : AOUT 2022</p>
<p>PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)</p>	<p>COMMUNE : 100 k€ / ETAT : 350 k€ / CONSEIL DEPARTEMENTAL : 50 k€</p>
<p>INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)</p>	<p>Confort / Economie d'énergie / Température</p>
<p>TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)</p>	<p>Réduction de l'empreinte carbone par la diminution de la consommation énergétique - Plantation d'arbre dans la cour - Meilleure isolation donc moins d'utilisation de la climatisation</p>
<p>OBSERVATIONS</p>	<p>PROJET CO-FINANCE PAR L'ETAT dans le cadre du plan de relance au titre de la DSIL ENERGETIQUE - avis favorable de l'ADEME et de la DEAL</p>

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20220317-de-17032022-09-DE
Date de télétransmission : 22/03/2022
Date de réception préfecture : 22/03/2022

Convention PST2 - Commune-CCAS de Trois-Bassins

INTITULE DE L'ACTION	ACQUISITION DE MATERIEL ROULANT POUR LES SERVICES COMMUNAUX		
INV *			<input checked="" type="checkbox"/>
FONC *			<input type="checkbox"/>

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	Le parc de véhicule de la commune est vieillissant aussi afin de diminuer la consommation en carburant et de sécuriser les déplacements, il est prévu le renouvellement du parc auto par des véhicules électriques en partie
--------------------------	--

OBJECTIFS	Réduite la consommation de carburant - Valoriser l'énergie solaire - Diminuer l'empreinte carbone
------------------	---

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Acquisition de véhicule électrique en majorité (5/7) et de véhicule thermique
-------------------------------	---

PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Territoire de la commune de Trois Bassins - Les agents et les administrés - Réduction de la consommation d'énergie
---	--

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	Action récurrente
--	-------------------

PILOTE ET PARTENAIRES	COMMUNE / ETAT / CONSEIL DEPARTEMENTAL
------------------------------	--

CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	CONSULTATION : EN COURS / LIVRAISON : ENTRE NOVEMBRE ET MARS 2022
---	---

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20220317-de-17032022-09-DE
Date de télétransmission : 22/03/2022
Date de réception préfecture : 22/03/2022

Convention PST2 - Commune-CCAS de Trois-Bassins

PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	COMMUNE : 26 k€ / ETAT : 48 k€ / CONSEIL DEPARTEMENTAL : 126 k€
---	---

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Confort / Economie d'énergie / Sécurité / Coût des réparations
---	--

TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	Réduction de l'empreinte carbone par la diminution de la consommation énergétique - Amélioration du bilan carbone
---	--

Convention PST2 - Commune-CCAS de Trois-Bassins

INTITULE DE L'ACTION	ACQUISITION DE VELO ELECTRIQUE	
INV *		X
FONC *		

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	La commune souhaite favoriser la mobilité de ses agents dans le cadre de leur déplacement professionnel en faisant l'acquisition de 20 vélos électriques qui seront répartis sur l'ensemble des services
--------------------------	--

OBJECTIFS	Réduire la consommation énergétique - Favoriser le déplacement en mode doux - Maintenir la forme physique de nos agents (santé)
------------------	---

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Acquisition d'une vingtaine de vélos à assistance électrique pour les déplacements des agents communaux ainsi que les équipements annexes (casque, gilet, sacoche) et arceaux de stationnement
-------------------------------	--

PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Territoire de la commune - les agents communaux et élus - mobilité/déplacement
---	--

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	Action ponctuelle
--	-------------------

PILOTE ET PARTENAIRES	COMMUNE / ETAT / CONSEIL DEPARTEMENTAL
------------------------------	--

CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	CONSULTATION : EN COURS / LIVRAISON : ENTRE NOVEMBRE ET MARS 2022
---	---

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20220317-de-17032022-09-DE
Date de télétransmission : 22/03/2022
Date de réception préfecture : 22/03/2022

Convention PST2 - Commune-CCAS de Trois-Bassins

PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	COMMUNE : 6 k€ / ETAT : 39,6 k€ / CONSEIL DEPARTEMENTAL : 14,40 k€
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Forme physique / Economie d'énergie / Diminution du parc auto thermique
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	Réduction de l'empreinte carbone par la diminution de la consommation énergétique - Sport / Santé

Convention PST2 - Commune-CCAS de Trois-Bassins

INTITULE DE L'ACTION	AMENAGEMENT DE LA MAISON FRANCE SERVICE	
INV *		X
FONC *		

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	La commune de Trois Bassins est éloignée des grands pôles d'activité et des services à la population (droit, MOI, pôle emploi, Trésorerie, CAF, CGSS, ...) aussi nous souhaitons rapprocher les services à destination de notre population
--------------------------	--

OBJECTIFS	Réduire la consommation énergétique - Limiter les déplacements - Améliorer la qualité des services rendus aux usagers - Accueillir les administrés dans de meilleures conditions
------------------	--

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Réalisation des travaux d'électricité, de plomberie, de revêtement de sol, de peinture, de maçonnerie, de menuiseries extérieures, de rideaux métalliques, ...
-------------------------------	--

PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Bourg de Trois Bassins - Pôle culturel et sportif l'Alambic - Administrés, demandeur d'emploi / Accès aux services
---	--

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	Action ponctuelle
--	-------------------

PILOTE ET PARTENAIRES	COMMUNE / ETAT / CONSEIL DEPARTEMENTAL
------------------------------	--

CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	ETUDE DE CONCEPTION : AVRIL A JUILLET 2021 / CONSULTATION DES ENTREPRISES : SEPTEMBRE 2021 / DEMARRAGE DES TRAVAUX : OCTOBRE 2021 ; JANVIER : 2022
---	--

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20220317-de-17032022-09-DE
Date de télétransmission : 22/03/2022
Date de réception préfecture : 22/03/2022

Convention PST2 - Commune-CCAS de Trois-Bassins

PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	COMMUNE : 59 k€ / ETAT : 103 k€ / CONSEIL DEPARTEMENTAL : 20 k€
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Accès aux droits et services / Diminution de l'empreinte énergétique en évitant les déplacements / Fréquentation
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	Réduction de l'empreinte carbone par la diminution de la consommation énergétique en limitant les grands déplacements

Convention PST2 - Commune-CCAS de Trois-Bassins

INTITULE DE L'ACTION		CREATION D'UNE EPICERIE SOCIALE	
	INV *		X
	FONC *		

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	<p>Le Centre Communal d'Action Sociale de Trois-Bassins est le premier acteur de proximité dans l'accompagnement des familles. Afin de pallier aux questions de précarité et notamment alimentaire, le CCAS met en place une distribution de colis alimentaires pour les publics les plus vulnérables. Toutefois, le modèle existant démontre des limites et le nombre de personnes reçues en constante augmentation nécessite de mener une réflexion afin de mettre en place un dispositif plus pertinent. C'est en ce sens qu'un projet de création d'épicerie sociale a vu le jour. En effet, le CCAS souhaite déployer son dispositif d'aide alimentaire en offrant non seulement de meilleures conditions d'alimentation mais aussi en responsabilisant et en remplaçant la population dans une posture de consommateur éclairé. Ce nouveau projet permettra à la population de passer d'une logique d'assistanat à une logique d'autonomie et constituera un véritable levier pédagogique.</p>
--------------------------	--

OBJECTIFS	<p>Réhabiliter un bâtiment communal pour l'implantation d'une épicerie sociale dans le but de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévenir la précarisation, • Prévenir le phénomène de basculement de certaines populations dans l'extrême pauvreté, • Favoriser l'insertion sociale et/ou professionnelle, • Apporter une aide alimentaire diversifiée et de qualité, • Soutenir les publics dans leurs démarches d'autonomie, • Favoriser la confiance et l'estime de soi des publics de l'épicerie, • Faire évoluer la distribution de l'aide alimentaire du territoire, • Offrir un modèle d'épicerie solidaire adapté aux spécificités de l'île de la Réunion et plus spécialement à celles de la population de Trois Bassins
------------------	--

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Travaux d'aménagement : GO, menuiserie, revêtement, peinture, équipements, électricité, équipements (informatique et mobilier)
-------------------------------	--

PERIMETRE DE L'ACTION	
Localisation	Commune de Trois Bassins
Public visé	Population de Trois Bassins en difficulté
Thématique	Social

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE <i>(ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)</i>	Action ponctuelle
---	-------------------

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20220317-de-17032022-09-DE
Date de télétransmission : 22/03/2022
Date de réception préfecture : 22/03/2022

Convention PST2 - Commune-CCAS de Trois-Bassins

PILOTE ET PARTENAIRES	COMMUNE / CONSEIL DEPARTEMENTAL
CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	ETUDE DE CONCEPTION : JUIN A DECEMBRE 2021 / CONSULTATION : FEVRIER A AVRIL 2022 / TRAVAUX : MAI A NOVEMBRE 2022
PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	COMMUNE : 100 k€ / CONSEIL DEPARTEMENTAL : 150 k€
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Nombre de famille suivi / Nombre de colis distribué / Nombre d'atelier réalisé / Nombre de sortie positive
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	Limiter les déplacements et diminuer l'empreinte carbone / Réduire les inégalités sociales

Convention PST2 - Commune-CCAS de Trois-Bassins

INTITULE DE L'ACTION	ACQUISITION DE MATERIELS DE RESTAURATION	
INV *		<input checked="" type="checkbox"/>
FONC *		<input type="checkbox"/>

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	Le matériel de la restauration scolaire nécessite d'être renouvelé partiellement - la cuisine centrale produit 950 repas/jour
--------------------------	---

OBJECTIFS	Améliorer les conditions de travail et la productivité - Lutter contre le gaspillage alimentaire
------------------	--

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Acquisition de matériels pour le service de la restauration
-------------------------------	---

PERIMETRE DE L'ACTION	Commune de Trois Bassins Scolaire Agent
Localisation	
Public visé	
Thématique	

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	ACTION PLURIANNUEL
--	--------------------

PILOTE ET PARTENAIRES	COMMUNE DE TROIS BASSINS
------------------------------	--------------------------

CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	Acquisition du matériel nécessaire après mise en concurrence et en fonction des priorités fixées
---	--

PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	Total opération : 60 000 € / DEPARTEMENT : 54 000 € / COMMUNE : 6 000 €
--	---

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20220317-de-17032022-09-DE
Date de télétransmission : 22/03/2022
Date de réception préfecture : 22/03/2022

Convention PST2 - Commune-CCAS de Trois-Bassins

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Nombre de repas produit / Amélioration de la qualité des repas / Heure de livraison des repas / Diminution du gaspillage
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	Matériel économe en énergie / Santé : équilibre alimentaire

Convention PST2 - Commune-CCAS de Trois-Bassins

INTITULE DE L'ACTION	AIRE DE LOISIRS DU BOIS DE NEFLES	
INV *		<input checked="" type="checkbox"/>
FONC *		<input type="checkbox"/>

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	Afin de compléter l'offre de service de loisirs dans le quartier du Bois de Nèfles, la commune souhaite procéder à la réalisation d'une aire de loisirs à destination des habitants du quartier.
--------------------------	--

OBJECTIFS	Faciliter et encourager la pratique d'activité physique
------------------	---

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Réalisation d'une aire de loisirs : aire de jeux des jeunes, enfants et du plateau multisport - Installation d'un Street Workout et d'agrée divers
-------------------------------	--

PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Quartier de Bois de Nèfles
---	----------------------------

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (<i>ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...</i>)	Action ponctuelle
--	-------------------

PILOTE ET PARTENAIRES	COMMUNE / CONSEIL DEPARTEMENTAL
------------------------------	---------------------------------

CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	ETUDE DE CONCEPTION : OCTOBRE A MARS 2021 / CONSULTATION : DE AVRIL A JUIN / ATTRIBUTION DU MARCHE : JUILLET 2021 / DEMARRAGE DES TRAVAUX : SEPTEMBRE A DECEMBRE 2022
---	---

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20220317-de-17032022-09-DE
Date de télétransmission : 22/03/2022
Date de réception préfecture : 22/03/2022

Convention PST2 - Commune-CCAS de Trois-Bassins

PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	COMMUNE : 125 k€ : DEPARTEMENT : 125 k€
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Qualité de l'accueil / Bien-être au travail / Satisfaction des usagers
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	Réduction de l'empreinte carbone par la diminution de la consommation énergétique en limitant les grands déplacements

Convention PST2 - Commune-CCAS de Trois-Bassins

INTITULE DE L'ACTION	CREATION D'UNE SALLE POLYVALENTE	
INV *		<input checked="" type="checkbox"/>
FONC *		<input type="checkbox"/>

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	La place des festivités est aujourd'hui un des équipements structurants de la commune puisqu'elle accueille des événements, des réunions publiques, des activités associatives, etc. Il s'agit de l'unique « grande place » de la commune et d'un des rares lieux de rencontre. Aujourd'hui la place des festivités doit être réinventée et améliorée afin de répondre aux besoins des habitants et de la municipalité.
--------------------------	---

OBJECTIFS	La commune de Trois Bassins souhaite, à travers cette opération : Répondre aux limites fonctionnelles que présente aujourd'hui l'espace ; Doter la ville d'une salle polyvalente axée autour de la représentation scénique (concert, théâtre, spectacle, événements familiaux...); Respecter l'environnement naturel en maintenant les vues et le panorama depuis le nouvel équipement.
------------------	---

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Construction d'une salle polyvalente d'une capacité de 300 places assises pour permettre aux familles de disposer d'un équipement adapté au besoin des familles et au besoin des services de la commune
-------------------------------	---

PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Place des festivités - Habitants de Trois Bassins et d'ailleurs - Institutionnel - Thématique culturelle
---	--

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	Action ponctuelle
--	-------------------

PILOTE ET PARTENAIRES	COMMUNE / REGION REUNION / CONSEIL DEPARTEMENTAL
------------------------------	--

CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	ETUDE DE CONCEPTION : JUSQU'À FEVRIER 2022 / CONSULTATION : MARS A MAI 2022 / TRAVAUX : A PARTIR DE JUIN 2022 POUR 15 MOIS
---	--

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20220317-de-17032022-09-DE
Date de télétransmission : 22/03/2022
Date de réception préfecture : 22/03/2022

Convention PST2 - Commune-CCAS de Trois-Bassins

PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	COMMUNE : 670 k€ / CONSEIL DEPARTEMENTAL : 700 k€ / REGION REUNION : 830 k€
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Nombre d'évènement / Nombre d'usagers / Taux d'occupation
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	Limiter les déplacements et diminuer l'empreinte carbone

Convention PST2 - Commune-CCAS de Trois-Bassins

INTITULE DE L'ACTION INV * FONC *	<input checked="" type="checkbox"/>	REFECTION DE LA TOITURE DE L'EGLISE

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	L'église Notre Dame des Sept Douleurs nécessite que des travaux de réhabilitation soient engagés afin d'assurer la pérennité de l'ouvrage, les travaux comprennent la réfection de la toiture de l'aile Nord, la reprise de faux plafond et la reprise des peintures intérieur.
--------------------------	---

OBJECTIFS	Réhabiliter l'église Notre Dame des Sept Douleurs afin d'assurer la pérennité de l'ouvrage et offrir aux usagers un lieu agréable et sécurisé
------------------	---

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Travaux de réhabilitation de la toiture de l'église Notre Dame des Sept Douleurs
-------------------------------	--

PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Eglise de Trois Bassins
---	-------------------------

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	Action ponctuelle
--	-------------------

PILOTE ET PARTENAIRES	COMMUNE / CONSEIL DEPARTEMENTAL
------------------------------	---------------------------------

CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	ETUDE DE CONCEPTION : TRAVAUX EN COURS OCTOBRE A DECEMBRE 2021
---	--

PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	COMMUNE : 5,5 k€ / CONSEIL DEPARTEMENTAL : 49,5 k€
---	--

Accusé de réception en préfecture
 974-219740230-20220317-de-17032022-09-DE
 Date de télétransmission : 22/03/2022
 Date de réception préfecture : 22/03/2022

Convention PST2 - Commune-CCAS de Trois-Bassins

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Nombre d'usagers / Coût d'entretien / Satisfaction des usagers
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	Limiter les déplacements et diminuer l'empreinte carbone

Convention PST2 - Commune-CCAS de Trois-Bassins

INTITULE DE L'ACTION	CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE VEILLEE MORTUAIRE	
INV *		<input checked="" type="checkbox"/>
FONC *		<input type="checkbox"/>

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	La commune de Trois Bassins est engagée depuis plusieurs années dans la structuration de son territoire, notamment par la construction ou la réhabilitation d'équipements publics structurants. La densification de l'habitat, pour répondre à la demande toujours croissante en logement, ne permet plus l'organisation de veillée des défunts dans des conditions optimales de sécurité sanitaire, le risque est renforcé par la crise sanitaire que nous traversons depuis presque deux ans.
--------------------------	---

OBJECTIFS	Répondre à la demande exprimée par les habitants et par la nécessité d'offrir une alternative sécuritaire aux pratiques coutumières consistant à veiller les défunts pour leur rendre un dernier hommage.
------------------	---

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Travaux de construction de deux salles y compris les locaux et les espaces annexes
-------------------------------	--

PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Rue du cimetière - Population de Trois Bassins et potentiellement du TCO - Funéraire
---	--

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	Action ponctuelle
--	-------------------

PILOTE ET PARTENAIRES	COMMUNE / CONSEIL DEPARTEMENTAL / ETAT
------------------------------	--

CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	ETUDE DE CONCEPTION : SEPTEMBRE 2021 A FEVRIER 2022 / CONSULTATION : MARS A MAI 2022 / TRAVAUX : JUIN 2022 POUR 10 MOIS
---	---

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20220317-de-17032022-09-DE
Date de télétransmission : 22/03/2022
Date de réception préfecture : 22/03/2022

Convention PST2 - Commune-CCAS de Trois-Bassins

PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	COMMUNE : 110 k€ / CONSEIL DEPARTEMENTAL : 190 k€ / ETAT : 350 k€
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Taux d'occupation / Satisfaction des usagers / Réduire les déplacements
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	Equité / Limiter les déplacements et diminuer l'empreinte carbone

Convention PST2 - Commune-CCAS de Trois-Bassins

INTITULE DE L'ACTION	REHABILITATION DE LA MAISON DE QUARTIER DU LITTORAL NORD	
INV *		X
FONC *		

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	Dans le cadre du développement de ses outils de proximité, la commune souhaite la réhabilitation de la maison de quartier du Littoral Nord
--------------------------	--

OBJECTIFS	Offrir un lieu de rencontre de qualité à la population du Littoral et mettre aux normes le bâtiment
------------------	---

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Travaux d'extension du préau, mise aux normes des réseaux, pose de revêtement de sol, travaux de peinture, accessibilité PMR
-------------------------------	--

PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Maison de quartier du Littoral Nord ; population du Littoral ; socioculturelle
---	--

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	Action ponctuelle
--	-------------------

PILOTE ET PARTENAIRES	COMMUNE / CONSEIL DEPARTEMENTAL / ETAT
------------------------------	--

CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	TRAVAUX : DECEMBRE 2021 A JUIN 2022
---	-------------------------------------

PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	COMMUNE : 49 k€; CONSEIL DEPARTEMENTAL : 95 k€; ETAT : 156 k€
--	---

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20220317-de-17032022-09-DE
Date de télétransmission : 22/03/2022
Date de réception préfecture : 22/03/2022

Convention PST2 - Commune-CCAS de Trois-Bassins

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Nombre d'évènement / Nombre d'usagers / Taux d'occupation
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	Limiter les déplacements et diminuer l'empreinte carbone

Convention PST2 - Commune-CCAS de Trois-Bassins

INTITULE DE L'ACTION		MODERNISATION DE DIVERSES VOIRIES
INV *	X	
FONC *		

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	La commune compte encore plusieurs voies rurales non aménagées qui rendent difficile l'accès à certaines habitations. Il est également souhaité la sécurisation des circulations piétonnes.
--------------------------	---

OBJECTIFS	Permettre aux familles d'accéder à leur habitation dans de meilleures conditions / Sécuriser les déplacements / Développer la pratique de la marche à pied
------------------	--

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Modernisation de voirie (béton ou enrobés) et travaux divers (pose de bordure, assainissement pluvial, ...), création et requalification de trottoir
-------------------------------	--

PERIMETRE DE L'ACTION	Commune de Trois Bassins	Usager
Localisation	routier	Travaux de
Public visé		
Thématique	modernisation de voiries	

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	Action ponctuelle
--	-------------------

PILOTE ET PARTENAIRES	COMMUNE / CONSEIL DEPARTEMENTAL
------------------------------	---------------------------------

CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	ETUDE DE CONCEPTION : NOVEMBRE A MARS 2022 / CONSULTATION : MARS A JUIN 2022 / TRAVAUX : DE JUILLET A MARS 2023
---	---

PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	COMMUNE : 150 ,698 k€ /CONSEIL DEPARTEMENTAL : 309,302 k€
--	---

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20220317-de-17032022-09-DE
Date de télétransmission : 22/03/2022
Date de réception préfecture : 22/03/2022

Convention PST2 - Commune-CCAS de Trois-Bassins

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Taux d'accessibilité / Pratique de la marche à pied / Linéaire de voirie et de trottoir réalisé ou réhabilité
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	Limiter les déplacements / Diminuer l'empreinte carbone / Développer les déplacements en mode doux

Convention PST2 - Commune-CCAS de Trois-Bassins

INTITULE DE L'ACTION	MISE EN OEUVRE DU SCHEMA DIRECTEUR DE TROIS BASSINS - VOLET 1	
INV *		<input checked="" type="checkbox"/>
FONC *		<input type="checkbox"/>

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	La mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions, qui a été proposée à l'issue de l'étude du schéma directeur, nécessite la mobilisation des moyens de la collectivité mais aussi la mobilisation de moyens externes afin d'accompagner l'équipe projet communale, de disposer des moyens humains complémentaires à la conduite de Projet et à l'animer du projet dans son ensemble. Il a été confié à la SPL MARAINA la mise en œuvre des premières actions par la passation d'une convention de mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage : Marketing territorial, plan de déplacement à l'échelle du territoire. Il est prévu également la réalisation d'études visant au lancement d'un appel à projet pour la valorisation de certain foncier communal.
--------------------------	--

OBJECTIFS	Matérialiser les limites communales et identifier l'entrée du centre-bourg - Réaliser une étude de marketing territorial, avec un plan d'actions opérationnelles de valorisation et de dynamisation du territoire - Mettre en place une Signalétique d'Intérêt Local (SIL) performante couplée à la signalétique routière - Renforcer l'attractivité et l'accessibilité globale du centre-bourg - Désengorger le centre-bourg, avec une meilleure répartition des flux de transit - Optimiser le stationnement - Equilibrer le partage de la voirie entre les différents modes de déplacement - Sécuriser les déplacements (motorisés et non motorisés) - Développer les modes de déplacement alternatifs à la voiture particulière
------------------	---

DESSCRIPTIF DE L'ACTION	La valorisation de l'identité de la commune et l'amélioration de la communication via une démarche forte de marketing territorial sont des éléments incontournables. La promotion, la communication et l'animation du territoire ainsi que la concertation avec les habitants et les acteurs partenaires sont les maîtres-mots de la stratégie de développement communale. L'amélioration des conditions de circulation dans le secteur du centre-bourg doit être une priorité dans la mise en œuvre de ces actions. Aussi, il vous est proposé de confier à la SPL Maraina, une mission pour la réalisation d'un Plan Local de Déplacement sur le Bourg, Lancement d'appels à projets en vue de permettre la redynamisation du Bourg - Réalisation concourant à la synchronisation du Bourg de Trois Bassins
--------------------------------	---

PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Commune de Trois Bassins Tourisme, administré Aménagement du territoire
---	---

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	Action ponctuelle
--	-------------------

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20220317-de-17032022-09-DE
Date de télétransmission : 22/03/2022
Date de réception préfecture : 22/03/2022

Convention PST2 - Commune-CCAS de Trois-Bassins

PILOTE ET PARTENAIRES	COMMUNE / CONSEIL DEPARTEMENTAL
CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	ETUDE DE CONCEPTION : JUIN A DECEMBRE 2021 / CONSULTATION : FEVRIER A AVRIL 2022 / TRAVAUX : MAI A NOVEMBRE 2022
PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	COMMUNE : 60 k€ / CONSEIL DEPARTEMENTAL : 340 k€
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Visibilité du territoire / Flux touristique / Promotion du territoire
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	Accompagner la ville dans son développement économique (tourisme vert)

FONCTIONNEMENT : « VOLET SOCIAL »

INTITULE DE L'ACTION	LA FORMATION DES TRAVAILLEURS SOCIAUX
INV *	
FONC * <input checked="" type="checkbox"/>	

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	Notre société est en constante évolution et les pratiques d'accompagnement des personnes sont parfois inadaptées. Les travailleurs sociaux sont les premiers professionnels à accueillir ce public démunis. Afin de renforcer leur accompagnement et leur pratique professionnelle, le gouvernement dans sa stratégie de lutte contre la pauvreté s'appuie sur les compétences des travailleurs sociaux afin de mettre en œuvre des solutions adaptées à l'évolution des besoins des personnes et de leur parcours. L'objectif étant de revaloriser le travail social et de développer des formations en continue des professionnels de l'action sociale.
--------------------------	---

OBJECTIFS	Renforcer l'accompagnement du public Soutenir les travailleurs sociaux à s'engager dans une formation en continue Développer de nouvelles compétences Créer un réseau de professionnel de l'action sociale Favoriser la transmission des savoirs
------------------	--

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Pour mieux accompagner les familles, nous devons évoluer dans nos pratiques. Cela passe par la formation et la spécialisation dans des domaines précis. Afin d'élargir notre champ d'intervention et d'aider les personnes en difficultés dans leur vie relationnelle affective, conjugale et familiale, nous proposons aux travailleurs sociaux du CCAS une formation de conseiller conjugal et familial pour approfondir leur accompagnement. Ce conseiller conjugal permettra d'animer des ateliers de prévention, de sensibilisation auprès d'adultes, d'adolescents et d'enfants autour de diverses thématiques. Cette formation viendra compléter et enrichir les ateliers de parentalité développés par le CCAS.
-------------------------------	---

PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	La formation sera organisée par un organisme privé au bénéfice des familles de Trois Bassins. Cette formation sera dispensée par le Planning Familiale 974.
---	---

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	1ère étape : inscription à la formation et sélection d'entrée sur dossier 2ème étape : entrée en formation, stages pratiques, et obtention du certificat professionnel 3ème étape : mise en place des ateliers de prévention et de sensibilisation
---	--

PILOTE ET PARTENAIRES	Le pilotage de l'action sera confié au CCAS. On pourra faire appel à des professionnels dans des domaines spécifiques et aux associations
------------------------------	---

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20220317-de-17032022-09-DE
Date de télétransmission : 22/03/2022
Date de réception préfecture : 22/03/2022

Convention PST2 - Commune-CCAS de Trois-Bassins

CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	<p>Année 2022 : Entrée à la formation et obtention du certificat professionnel</p> <p>Année 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repérage du public par les travailleurs sociaux et les animateurs du CCAS, - Réunion avec les différents partenaires (CAF, Planning Familiale...), - Suivi régulier des familles reçues lors de permanences des travailleurs sociaux, - Démarrage des ateliers thématiques.
---	---

PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	<p>Annuel :</p> <p>CHARGES :</p> <p>Formation Conseiller conjugal et familial : 5 500 €</p> <p>Frais d'inscription : 500 €</p> <p>PRODUITS :</p> <p>Département (PST) : 5 400 €</p> <p>CCAS : 600 €</p> <p>Total 2022-2023 : 6 000 €</p>
--	--

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	<p>Évaluation qualitative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Obtention du certificat de formation, - Les outils utilisés lors de l'accompagnement. <p>Évaluation quantitative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'outils mis en place, - Nombre d'accompagnement des familles, - Nombre d'atelier mis en place, - Participation aux ateliers.
--	---

Convention PST2 - Commune-CCAS de Trois-Bassins

INTITULE DE L'ACTION	AIDE AU PERMIS
INV *	
FONC *	

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	Le permis de conduire est un atout essentiel dans l'insertion professionnelle et sociales, des jeunes, particulièrement sur le territoire de Trois Bassins, commune rurale où les problématiques de transport restent prégnantes. C'est dans ce sens que le CCAS de Trois s'est inscrit depuis 2018, par le biais du Pacte de Solidarité Territoriale, 1 ^{ère} génération dans l'accompagnement des jeunes à l'obtention du permis de conduire. Pour cette 2 ^{ème} génération, le CCAS souhaite reconduire ce dispositif afin de donner à chaque jeune une opportunité de concrétiser et de s'épanouir dans son parcours social et professionnel.
--------------------------	---

OBJECTIFS	S'inscrire dans une dynamique positive d'insertion, Aider les jeunes à s'intégrer socialement et professionnellement, Permettre aux jeunes d'accéder à l'autonomie de déplacement, Participer au coût du permis de conduire, Lutter contre la délinquance routière, Lutter contre l'isolement, Participer au désenclavement des familles.
------------------	---

DESSCRIPTIF DE L'ACTION	<p>Ce dispositif est à destination des jeunes Trois Bassinois inscrit dans une démarche active d'insertion sociale et professionnelle et notamment ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi. Le demandeur devra adresser sa demande auprès d'un travailleur social du CCAS afin de constituer un dossier qui sera présenté par la suite en commission.</p> <p>Le bénéficiaire de l'aide au permis de conduire choisira son auto-école et devra être rigoureux dans la poursuite de son parcours.</p> <p>Un agent du CCAS se chargera du suivi du jeune et devra faire le point sur son parcours.</p>
--------------------------------	---

PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Cette aide au permis de conduire concerne les jeunes Trois Bassinois âgées de 18 à 31 ans révolus inscrits dans un parcours professionnel.
---	--

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	<p><u>1ère étape</u> : Prise de contact avec les acteurs de l'insertion (Pôle Emploi, Mission Locale...),</p> <p><u>2ème étape</u> : Ouverture des dépôts de dossiers auprès d'un travailleur social,</p> <p><u>3ème étape</u> : Commission d'attribution de l'aide,</p> <p><u>4ème étape</u> : Définition du parcours d'accompagnement.</p>
--	--

PILOTE ET PARTENAIRES	Le pilotage de l'action sera confié au CCAS. Le Pôle Emploi, la Mission Locale ainsi que les auto-écoles seront associées au renouvellement du dispositif.
------------------------------	--

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20220317-de-17032022-09-DE
Date de télétransmission : 22/03/2022
Date de réception préfecture : 22/03/2022

Convention PST2 - Commune-CCAS de Trois-Bassins

<p>CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE</p>	<p><u>Année 2022-2023 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec les acteurs de l'insertion (Pôle Emploi et Mission Locale...), - Ouverture des dépôts de candidature, - Mise en place régulier des commissions d'attribution, - Suivi régulier du jeune tout au long de son parcours,
--	--

<p>PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)</p>	<p><u>Annuel :</u></p> <p><u>CHARGES :</u></p> <p>Frais d'inscription, examen au code, 20 heures de conduite et examen au permis de conduire : 1 200 €</p> <p><u>PRODUITS :</u></p> <p>Département (PST) : 36 000 € CCAS : 4 000 €</p> <p>Total 2022-2023 : 40 000 €</p>
---	---

<p>INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)</p>	<p><u>Evaluation qualitative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Assiduité au cours, - Livret d'accompagnement du jeune. <p><u>Evaluation quantitative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de réussite, - Nombre de suivi, - Nombre de jeune inséré dans un emploi ou une formation.
---	--

Convention PST2 - Commune-CCAS de Trois-Bassins

INTITULE DE L'ACTION	AMELIORATION TRES LEGERE DE L'HABITAT
INV *	
FONC *	

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	Certaines familles Trois Bassinoises ne peuvent pas être éligibles à certains dispositifs de droit commun concernant l'amélioration de l'habitat. Le CCAS a créé en 2014, un pôle "intervention technique" afin d'aider les familles à supporter certains travaux. Afin de répondre à cette problématique, cette aide peut se décliner sous forme d'aides financières ou de prêt à taux zéro après évaluations sociales. Ces aides sont souvent insuffisantes face à la vétusté des maisons. C'est pour cela que depuis 2019, par le biais du PST, le Pacte de Solidarité Territoriale, 1ère génération, le Département de la Réunion soutien le CCAS en permettant d'attribuer une aide supplémentaire pour améliorer le quotidien des familles.
--------------------------	---

OBJECTIFS	Améliorer le quotidien des familles, Lutter contre l'insalubrité, Adapter les logements selon la situation des familles, Sécuriser les logements, Favoriser un meilleur cadre de vie.
------------------	---

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Cette aide sera attribuée aux personnes âgées, porteuses de handicap et aux familles en difficulté propriétaires et/ou propriétaires occupants dans la limite de 5000 euros TTC. Cette enveloppe permettra de réaliser des petits travaux d'accessibilité/adaptation, de sécurité physique, de santé et d'hygiène. La personne devra se faire connaître auprès d'un travailleur social qui réalisera une évaluation sociale. Par la suite, le technicien du CCAS interviendra chez la famille afin de poser un diagnostic des travaux à réaliser et les prioriser. Le dossier sera par la suite présenté lors d'une commission. Une fois l'aide accordée, la famille devra choisir une entreprise agréée par le Département et ou CCAS pour la réalisation des travaux. Le chantier sera suivi dès l'ouverture jusqu'à la fin des travaux par le technicien du CCAS.
-------------------------------	---

PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Ce dispositif pour l'Amélioration Très Légère de l'Habitat sera à destination des personnes âgées, porteuses de handicap et familles en difficulté de Trois Bassins.
---	--

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	<u>1ère étape</u> : Rencontre avec un travailleur social <u>2ème étape</u> : Visite technique afin de poser le diagnostic et prioriser les travaux, <u>3ème étape</u> : Présentation du dossier en commission, <u>4ème étape</u> : Choix de l'entreprise par la famille et ouverture du chantier, <u>5ème étape</u> : Suivi du chantier, <u>6ème étape</u> : Réception du chantier.
--	--

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20220317-de-17032022-09-DE
Date de télétransmission : 22/03/2022
Date de réception préfecture : 22/03/2022

Convention PST2 - Commune-CCAS de Trois-Bassins

PILOTE ET PARTENAIRES	Le pilotage de l'action sera confié au CCAS. Ce travail sera mené avec les familles et les entreprises.
------------------------------	---

CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	<p><u>Année 2022-2023 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil des familles, - Evaluation sociale par un travailleur social, - Diagnostic chez le demandeur, - Mise en place régulier des commissions d'attribution, - Suivi régulier du chantier.
---	--

PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	<p><u>Annuel :</u></p> <p><u>CHARGES :</u> Travaux (Entreprise) : 5 000 €</p> <p><u>PRODUITS :</u> Département (PST) : 81 000 € CCAS : 9 000 €</p> <p>Total 2022-2023 : 90 000 €</p>
--	--

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	<p><u>Evaluation qualitative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Satisfaction des familles, - Qualité des travaux. <p><u>Evaluation quantitative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de familles aidées, - Photos (Avant/après), - Nombre d'entreprises impliquées, - Type de travaux réalisés.
--	--

Convention PST2 - Commune-CCAS de Trois-Bassins

INTITULE DE L'ACTION	A.P.R.O (Accompagnement à la Prise de Repas Optimisé)
INV *	
FONC *	

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	<p>Le CCAS est animé par la volonté d'aller vers et d'être au plus près des personnes âgées et/ou handicapées et de leur offrir des espaces d'échange, de partage et d'écoute. Pour cela, deux types de convivialité ont été développées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - "La convivialité au quotidien" : il s'agit de rendre visite aux personnes isolées, partager leur quotidien et de favoriser les échanges autour d'un goûter. - "La convivialité exceptionnelle" : l'organisation et les objectifs restent ceux de la convivialité quotidienne mais à l'occasion d'un anniversaire et autour d'un "pot festif", un présent est offert à la personne. <p>Parallèlement, un travail de tissage ou de retissage des liens familiaux est mené notamment lorsque la famille ou les enfants sont éloignés géographiquement.</p> <p>En 2020, le Département a accompagné le CCAS dans le projet "A.P.RO" qui définit une nouvelle forme d'accompagnement des seniors ainsi que de leurs familles. Ce projet dont la thématique était "Un café, une histoire, un jardin" a permis qu'un travail de transmission soit mené entre les aînés et la nouvelle génération. Ce travail de transmission a permis de mettre en lumière les histoires familiales au travers d'ateliers thématiques.</p> <p>Dans ce nouvel "A.P.RO", un axe supplémentaire sera développé et sera défini comme suit :</p> <p>"La convivialité administrative" : Pour faciliter l'accès aux droits, le CCAS souhaite impulser un service de proximité chez les personnes isolées. L'agent de convivialité épaulera la responsable du Pôle Aides Légales dans l'instruction et le suivi des dossiers, afin de lutter notamment contre la rupture numérique à l'ère de la dématérialisation.</p> <p>"La personne âgée au cœur de la famille" : La personne âgée est le pilier de la famille, son expérience en tant que mère et père sont de véritable richesse. Il est important de laisser des écrits de leurs savoirs. De plus, pour répondre à certaines interrogations des familles il est nécessaire de s'appuyer sur les compétences de professionnels.</p>
--------------------------	--

OBJECTIFS	<p>Favoriser les relations et les échanges, Favoriser les actions de proximité pour pallier à la solitude et soutenir moralement ces personnes âgées et isolées, Favoriser le vivre ensemble à tous les âges, Permettre la rencontre des générations, Tisser des liens sociaux et familiaux, Favoriser l'accès aux droits fondamentaux, Travailler la parentalité au travers du prisme de l'art.</p>
------------------	--

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20220317-de-17032022-09-DE
Date de télétransmission : 22/03/2022
Date de réception préfecture : 22/03/2022

Convention PST2 - Commune-CCAS de Trois-Bassins

DESCRIPTIF DE L'ACTION	<p>Pour rompre l'isolement de la personne âgée, les agents du CCAS mettront en place divers moments de convivialité au domicile ou en les réunissant dans une maison de quartier. Cela sera l'occasion d'échanger, de tisser des liens, de rencontrer les familles, les voisins et son l'entourage. Ces rencontres permettront à la personne âgée de se renseigner sur les différentes aides existantes et ses différents droits. Le CCAS prend en compte la cellule familiale dans laquelle la personne âgée et/ou handicapée évolue. Cela peut se traduire par la mise en place d'ateliers sur des thématiques familiales animés par des intervenants spécifiques.</p> <p>Ce projet global d'A.P.RO sera décliné en sous axes afin de prendre en compte tous les aspects du quotidien et d'offrir un accompagnement global aux familles. Dans cette optique, le CCAS a approché la compagnie Escaladanse qui traite au travers de la danse et du théâtre la question des violences intrafamiliales. Une convention est en cours d'élaboration qui comprend les axes prioritaires de travail définis par le CCAS.</p>
-------------------------------	--

PERIMETRE DE L'ACTION	L'A.P.RO prend en compte la personne âgée et ou porteuse de handicap de Trois Bassins qui se trouve au cœur du projet et qui prendra en compte toute la cellule familiale dans laquelle elle évolue.
Localisation	
Public visé	
Thématique	

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	<p><u>1ère étape</u> : Mise en place d'un comité de suivi,</p> <p><u>2ème étape</u> : Repérage des personnes âgées et des personnes porteuses de handicap,</p> <p><u>3ème étape</u> : Prise de contact avec les familles,</p> <p><u>4ème étape</u> : Préparation et mise en place des rencontres conviviales et des ateliers en faveur des familles,</p> <p><u>5ème étape</u> : Bilan régulier avec les intervenants et les agents dédiés.</p>
--	--

PILOTE ET PARTENAIRES	Le pilotage de l'action sera confié au CCAS qui a notamment conventionné avec le collège de Trois Bassins pour la mise en place d'actions intergénérationnelles. Des futurs partenariats sont en cours d'élaboration avec le lycée de Trois Bassins, des intervenants spécifiques et la CAF de la Réunion dans le cadre de la CTG.
------------------------------	--

CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	<p>Année 2022-2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunion de travail pour la présentation du projet A.P.RO avec les partenaires, - Repérage des familles, - Mise en place des ateliers et des moments de convivialité, - Suivi régulier des personnes âgées et/ou handicapées et des familles, - Réalisation de bilan intermédiaire à chaque étape du projet.
---	---

Convention PST2 - Commune-CCAS de Trois-Bassins

PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	Annuel : <u>CHARGES :</u> Intervenants : 56 392 € Matériels : 20 000 € Sorties extérieures : 10 000 € Transports : 2 500 € Publicité : 500,22 € <u>PRODUITS :</u> Département (PST) : 80 453 € CCAS : 8 939,22 € Total 2022-2023 : 89 392,22 €
---	--

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	<u>Evaluation qualitative :</u> - Les outils mis en place, - Bilan intermédiaire, - Impact sur les organisations familiales, - Montée en compétences des agents de convivialité, - Adhésion des personnes âgées. <u>Evaluation quantitative :</u> - Nombre de familles touchées, - Nombre de participants dans les ateliers, - Nombre de dossiers réalisés et de suivi.
---	--

Convention PST2 - Commune-CCAS de Trois-Bassins

INTITULE DE L'ACTION	INGENIERIE DE PROJET
INV *	
FONC *	

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	Lors de sa séance du 14 mars 2018, le Département de la Réunion s'est engagé dans le soutien financier en faveur des communes, qui permet, notamment d'amplifier son action de proximité en direction des publics en difficultés, grâce à la création d'un nouveau dispositif d'aide aux communes pour la période 2018-2020, le PACTE DE SOLIDARITE TERRITORIALE (PST). Dans cette 2ème génération, le Département a voulu soutenir les collectivités dans le développement de l'ingénierie de projet.
--------------------------	--

OBJECTIFS	Soutenir les collectivités dans le financement de salaires, Assurer la coordination et le suivi de l'ensemble des dispositifs-appels à projets du Département
------------------	---

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Le Département de la Réunion propose de soutenir les collectivités dans le financement de deux agents à hauteur de 900€/mois. Les agents collaboreront avec la Ville et le CCAS, ils se chargeront de mettre en place une cellule de veille concernant tous les dispositifs et appels à projets du Département. Ces agents seront les référents des actions menées dans le cadre du PST et devront fournir toutes pièces demandées au Département.
-------------------------------	--

PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Les agents seront basés au sein de la Ville et du CCAS
---	--

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	<u>1ère étape</u> : Appropriation du projet <u>2ère étape</u> : Mise en place des opérations du PST <u>3ème étape</u> : Veille sur les appels à projet du Département <u>4ème étape</u> : Réalisation des bilans PST
---	---

PILOTE ET PARTENAIRES	Le pilotage de l'action sera confié au CCAS. Les agents dédiés travailleront en étroite collaboration
------------------------------	---

CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	<u>Année 2022-2023 :</u> - Réunion de travail pour la mise en place des opérations du PST, - Prise de contact avec les partenaires, - Mise en place d'une cellule de veille sur les appels à projets, - Suivi des dossiers et opérations, - Rédactions des états de dépenses, -Réalisation des bilans.
---	---

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20220317-de-17032022-09-DE
Date de télétransmission : 22/03/2022
Date de réception préfecture : 22/03/2022

Convention PST2 - Commune-CCAS de Trois-Bassins

<p>PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)</p>	<p>Annuel : CHARGES : Salaires : 900 € x 2 agents x 24 mois : 43 200 €</p> <p>PRODUITS : Département (PST) : 38 880 € CCAS : 4 320 €</p> <p>Total 2022-2023 : 43 200 €</p>
---	--

<p>INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)</p>	<p>Evaluation qualitative : - Outils mise en place pour le suivie des opérations - Bilans des opérations.</p> <p>Evaluation quantitative : - Nombre d'opérations réalisées, - Photos (Avant/après).</p>
---	---

Convention PST2 - Commune-CCAS de Trois-Bassins

INTITULE DE L'ACTION	ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES LES PLUS ELOIGNEES DE L'EMPLOI - Volet : Petite Enfance
INV *	
FONC *	

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	<p>La Commune de Trois Bassins s'est engagée dans une démarche de politique de santé afin de lutter contre l'obésité et prévenir le diabète.</p> <p>Le CCAS s'inscrit également dans cette démarche par des ateliers thématiques intergénérationnels.</p> <p>Aujourd'hui, le réseau "Vivons en Forme" (VIF) propose au CCAS d'intégrer sa démarche de formation des acteurs locaux (associations, animateurs du CCAS, personnel de la Petite Enfance, restauration scolaire...).</p>
--------------------------	--

OBJECTIFS	<p>Mobiliser l'ensemble de la population,</p> <p>Faire évoluer les habitudes de vie des enfants et des familles dans un sens favorable à la santé,</p> <p>Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics vulnérables,</p> <p>Favoriser la formation des agents non permanent.</p>
------------------	---

DESCRIPTIF DE L'ACTION	<p>Le CCAS de Trois Bassins contractualisera pour une durée de trois ans avec le Réseau "Vivre en Forme". Le CCAS a nommé un référent VIF en charge du suivi du dispositif et de sa mise en œuvre. Pour une harmonisation des acteurs, un comité de pilotage sera mis en place afin de présenter le dispositif à l'ensemble des élus et acteurs socio-économiques et dégager les axes de travail prioritaire. Par la suite, un comité technique mettra en œuvre, dans une démarche partagée, le déploiement du dispositif en favorisant la mise en cohérence des acteurs.</p>
-------------------------------	---

PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	<p>Ce dispositif "Vivre en forme" se déploiera sur l'ensemble du territoire en faveur des enfants et des familles.</p>
---	--

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	<p><u>1ère étape</u> : Contractualisation avec le réseau "Vivre en Forme",</p> <p><u>2ère étape</u> : Mise en place du comité de pilotage et de comité technique,</p> <p><u>3ème étape</u> : Nomination d'un référent local</p> <p><u>4ème étape</u> : Déploiement du dispositif</p>
---	--

PILOTE ET PARTENAIRES	<p>Le pilotage de l'action sera confié au CCAS. Le référent prendra attache auprès des acteurs tels que les établissements sociaux, crèches, associations et le personnel de la collectivité.</p>
------------------------------	---

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20220317-de-17032022-09-DE
Date de télétransmission : 22/03/2022
Date de réception préfecture : 22/03/2022

Convention PST2 - Commune-CCAS de Trois-Bassins

<p>CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE</p>	<p>Année 2022-2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Signature de la convention VIF, - Nomination d'un référent local, - Programmation des premières formations.
--	---

<p>PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)</p>	<p>Annuel :</p> <p>CHARGES :</p> <p>Intervenant : 9 500 €</p> <p>Matériels : 320 €</p> <p>Publicité : 200 €</p> <p>PRODUITS :</p> <p>Département (PST) : 9 018 €</p> <p>CCAS : 1 002 €</p> <p>Total 2022-2023 : 10 020 €</p>
---	--

<p>INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)</p>	<p>Évaluation qualitative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Outils pédagogiques exploités, - Impact sur les habitudes alimentaires des familles, - Satisfaction des familles et établissements scolaires. <p>Évaluation quantitative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de formations mises en œuvre, - Nombre de thématiques de formations déployées, - Nombre d'acteurs formés, - Nombre d'actions mises en place.
---	---

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20220317-de-17032022-09-DE
Date de télétransmission : 22/03/2022
Date de réception préfecture : 22/03/2022

Annexe 2

Modèle de tableau des dépenses pour l'investissement

NOM DE LA COMMUNE OU DU CCAS						
NOM DE L'OPERATION						
Nature de la dépense	Désignation /Libellé	Date	Tiers/ Entreprise	Numéro Bordereau	Numéro Mandat	Montant € HT
Sous-total des dépenses € HT à l'atteinte de 50% de la réalisation de la dépense de l'opération						
Sous-total des dépenses € HT à l'atteinte de 100% de la réalisation de la dépense de l'opération						
TOTAL des dépenses € HT de l'opération						

Modèle de tableau des dépenses pour le fonctionnement

NOM DE LA COMMUNE OU DU CCAS						
NOM DE L'ACTION						
Nature de la dépense	Désignation /Libellé	Date	Tiers/ Entreprise	Numéro Bordereau	Numéro Mandat	Montant € HT
Sous-total des dépenses € HT à l'atteinte de 50% de la réalisation de la dépense de l'action						
Sous-total des dépenses € HT à l'atteinte de 100% de la réalisation de la dépense de l'action						
TOTAL des dépenses € HT de l'opération						

Annexe 3

Fiche « Bilan technique et financier » pour le solde d'une opération et/ou action sur le PST2 2021-2023

Conformément au cadre du PST 2^{ème} génération et aux conventions de PST 2^{ème} génération, signées entre les communes, les CCAS et le Département, le versement du solde de 30% est conditionné à la présentation d'un bilan technique et financier pour chaque projet.

Le bilan technique et financier consiste en la présentation d'un certain nombre de pièces justificatives attestant la réalisation effective des projets financés par la collectivité départementale.

En investissement, les pièces demandées sont les suivantes :

- Un bref descriptif des objectifs à atteindre et de l'action menée,
- Un bilan financier final (par exemple un décompte général définitif des dépenses visées du Maire et du Payeur), précisant le coût total hors taxe de l'opération,
- L'attestation de « service fait » ou le cas échéant le procès-verbal de réception des travaux,
- En cas de travaux, une photo du **panneau de chantier** où la participation du Département doit apparaître en termes de logo, de taux de financement et du montant de la subvention,
- Des photos de la réalisation finale où le logo du Département doit apparaître de façon visible et permanente,
- Pour les acquisitions d'équipement mobilier, des photos où le logo du Département doit apparaître de façon visible sur l'équipement.

Sur présentation du bilan technique et financier d'une opération, jugé conforme, le Département pourra procéder au versement du solde de l'opération, sans attendre l'échéance du dispositif PST 2^{ème} génération 2021-2023.

En fonctionnement, les pièces demandées sont les suivantes :

- Le décompte général et définitif des dépenses, précisant le coût total hors taxe de l'opération,
- Un bilan financier final (par exemple un décompte général définitif des dépenses), précisant le coût total toutes taxes comprises de l'action,
- L'attestation de « service fait »,
- Le descriptif de l'action menée reprenant les éléments d'organisation, de mise en œuvre et le nombre de bénéficiaires (ainsi qu'éventuellement les autres indicateurs définis dans la fiche action),
- Un exemple de courrier type de notification de l'aide, précisant l'aide du Département.

Sur présentation du bilan technique et financier d'une action, jugé conforme, le Département pourra procéder au versement du solde de l'action, sans attendre l'échéance du dispositif PST 2^{ème} génération 2021-2023.